



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE LA COUR DES COMPTES

Audit de performance de l'enneigement artificiel

Dans le canton de Vaud, l'enneigement artificiel a connu un déploiement important. Les pouvoirs publics l'ont cofinancé à 80% (dont 50% à la charge du Canton). Le moratoire frappant ces projets depuis 2010 ne sera levé que lorsqu'une solution globale aux problèmes que connaissent les stations des Alpes vaudoises aura été agréée par le Canton. Les enjeux socio-économiques (plus de 250 millions de francs au total) et environnementaux ont amené la Cour des comptes à effectuer un audit de performance centré sur l'efficacité de l'enneigement artificiel. Le respect du bon usage des deniers publics l'amène à recommander à l'Etat de veiller à ne cofinancer, à titre subsidiaire, que les projets démontrant leur viabilité à long terme.

Jouant le rôle d'une assurance risque auprès des tour-opérateurs et de la clientèle étrangère, l'enneigement artificiel est un atout important de l'économie locale. Il permet de limiter les pertes de chiffre d'affaires lorsque la neige naturelle manque, de stabiliser la fréquentation des pistes et les emplois des remontées mécaniques subventionnées elles-aussi à près de 80% par les pouvoirs publics, ce qui représente 88'000'000 - dont 41% à la charge du Canton entre 2000 et 2010

Il ressort des estimations effectuées que les coûts de production de neige artificielle, fluctuant selon les stations et la quantité de neige produite, sont inférieurs à la part de chiffre d'affaires qui est ainsi généré. Lors d'un hiver particulièrement mal enneigé tel que 2010-2011, la consommation d'eau et d'électricité est toutefois importante. Si la réponse future au réchauffement climatique est d'augmenter la production de neige artificielle, l'augmentation des coûts portera préjudice à la rentabilité des remontées mécaniques et risque de se reporter sur le prix des forfaits. Un modèle éprouvé à l'étranger permettrait de simuler cette évolution.

Avec environ 30% des pistes enneigées artificiellement, la proportion vaudoise approche la moyenne suisse, ce qui reste largement inférieur à la concurrence internationale. Or dans le canton de Vaud, même si les modalités de concertation dans le cadre de l'aménagement du territoire peuvent être améliorées, une extension supplémentaire de l'enneigement artificiel se heurte aux oppositions des milieux

protecteurs de la nature, ainsi qu'aux critères environnementaux fixés dans les directives cantonales. Les stations vaudoises n'étant pas un terrain propice à une généralisation de l'enneigement artificiel, le Canton devrait accorder son soutien financier en priorité aux projets n'impliquant pas une extension de l'enneigement artificiel, notamment afin de soutenir les efforts de diversification des acteurs locaux.

En conclusion, la Cour des comptes constate que l'enneigement artificiel déployé à ce jour a fait ses preuves du point de vue économique, et que les critères environnementaux sont en général appliqués. Pour l'avenir toutefois, compte tenu du réchauffement climatique, une extension supplémentaire de l'enneigement artificiel ne correspond pas à un développement « durable » sur les plans économique et environnemental. Or la Cour est d'avis que l'appui au développement, financé par les deniers publics, doit bénéficier en priorité au développement durable, et aux nécessaires étapes de transition qui amèneront à des projets solides et diversifiés en termes d'activités tout au long de l'année.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 novembre 2012

Eliane Rey, présidente de la Cour des comptes, 021 316 58 16 Anne Weill-Lévy, magistrate de la Cour des comptes, 021 316 58 14

CdC-Audit de performance de la l'enneigement artificiel